



COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 10 mars à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Étaient présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Jean-Paul GRESSARD, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI et Sylvaine WARTELLE.

Étaient excusés :

Gilbert DUHOUX, Loïc LAURENÇOT, et Sandrine VUERLI.

Procurations

Sandrine VUERLI donne procuration à Sylvaine WARTELLE.

Loïc LAURENÇOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Gilbert DUHOUX donne procuration à Pascal MONNIER.

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 00.

Désignation du secrétaire de séance : Fabien DESGRANGES.

Ordre du jour

1. Prise en charge de frais d'obsèques
2. Affectation de résultats 2024 pour le budget communal
3. Budget communal prévisionnel pour 2025
4. Affectation de résultats 2024 pour le budget assainissement
5. Budget assainissement prévisionnel pour 2025
6. Les travaux avec un petit retour sur la dernière commission
7. Le CCAS et le monde associatif
8. Fabrications de pièges à frelons asiatiques. Bilan
9. Maisons et terrains à vendre
10. Divers

1. Prise en charge de frais d'obsèques

Le Maire explique qu'une personne est décédée sur la commune de Luze le 11 février, mais étant donné sa situation familiale et matérielle sa succession ne peut pas payer les frais d'obsèques. La personne n'a plus de parents et la famille n'a pas les moyens de subvenir aux obsèques. Dans ce cas précis, la loi dit que la commune ou la personne est décédée doit prendre en charge les obsèques en choisissant le mode d'inhumation. Il a été décidé d'une crémation pour un coût de 2102 euros à la charge de la commune.

VOTE : oui à l'unanimité

2. Demande de subvention des Chouettes Vergers Luzois

L'association a fait une demande écrite par son président, afin d'obtenir une subvention de la commune pour des travaux concernant un terrassement devant la cabane, afin d'améliorer l'état du sol perpétuellement gorgé d'eau. Ce terrain est communal. Le devis établi est d'environ 1300 euros. Le Maire propose une subvention de 200 euros.

VOTE : oui : 10 voix

Eric STEIB, Fabien DESGRANGES et David TOZZI ne prennent pas part au Vote.

3. Vote des taux communaux 2025 des taxes locales

Fabien Desgranges, premier adjoint, propose de voter à l'identique les taux du foncier bâti (30,88%), du foncier non bâti (18,95%) mais propose d'augmenter le taux de la taxe d'habitation (pour les logements vacants ou secondaires) en passant de 2,98% à 3,40%

VOTE : oui : 12 voix ; abstention : 1 voix

4. Affectation des résultats 2024 pour le budget communal 2025 et budget prévisionnel communal 2025

Affectation des résultats 2024

Le 1^{er} adjoint présente l'affectation des résultats pour le Budget 2025. Etant donné qu'il y a un Reste à Réaliser (RAR) pour l'année 2024 de 41 700 euros en investissement, il faut affecter en report investissement R001 la somme de 12 784,50€ et en ligne 1068 la somme de 28 915,50 afin de couvrir le RAR. L'excédent reporté en fonctionnement R002 est donc de 537 830.79 €.

Délibération : Le Maire soumet au vote l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025.

VOTE : oui à l'unanimité

Budget prévisionnel communal 2025

Le 1^{er} adjoint présente le Budget Primitif 2025. Les travaux prévus en 2025 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ont été listés en commission travaux et chiffrés en commission finances

Délibération : Le Maire soumet au vote la proposition de budget primitif communal 2025.

Vote : oui à l'unanimité

5. Affectation des résultats 2024 pour le budget assainissement 2025 et Budget prévisionnel assainissement 2025

Affectation des résultats 2024

Le 1^{er} adjoint présente l'affectation des résultats de l'assainissement pour le Budget 2025. En fonctionnement, il s'agit de reporter en recette article 2 la somme de 192 009,19€ et en recette section investissement article 001 la somme de 15 502,47€.

Délibération : Le Maire soumet au vote l'affectation des résultats 2024 de l'assainissement sur l'exercice 2025.

VOTE : oui à l'unanimité

Budget prévisionnel assainissement 2025

Le 1^{er} adjoint présente le Budget Primitif 2025

Délibération : Le Maire soumet au vote la proposition de budget primitif 2025 de l'assainissement.

VOTE : oui à l'unanimité

6. Retour sur la dernière commission travaux du 15 Février

- Eau pluviale chez Fabien BELFORT : après étude du dossier de Monsieur Fabien Belfort, le Maire attend des devis.
- Devis poney club : un devis concernant un curage autour de l'ancien poney club est proposé par l'entreprise Hory.

Le montant est de 1020 € TTC et a été validé

- Devis trottoir rue de la Luzine : un devis de 13 795 € 50 a été validé , proposé par l'entreprise Hory pour la création de bordures de trottoir d'une longueur de 25 mètres avec pour objectif surtout d'éviter que des graviers aillent encombrer le réseau pluvial.
- Toiture mairie : un devis est en attente pour refaire la zinguerie autour de la cheminée de la mairie afin d'éviter les infiltrations d'eau.
- Épareuse : un devis pour un montant de 16 000 € HT a été signé pour l'achat d'une nouvelle épareuse. L'ancienne sera reprise pour un montant de 1500 €.
- Plaques eaux pluviales rue Pierre Carmien : à cimenter ce printemps
- Diagnostic des 2 ponts : l'entreprise PMM va inspecter les deux ponts, indiquer si des travaux doivent être effectués et préciser s'il y aura un tonnage maximum concernant les véhicules qui les traversent.
Un devis d'un montant de 4785€ TTC pour l'inspection des deux ponts a été validé.
- Isolation école grenier et fenêtres :il serait intéressant de réaliser une isolation au grenier de l'école.
L'idéal serait de réaliser un plancher sous lequel nous installerions des matériaux isolants sur une hauteur de 30 cm.
L'objectif serait de faire au plus tard cet été quelques mètres carrés pour voir le résultat avant de faire la totalité. Il faudrait aussi changer les petites fenêtres côté mairie.
- Isolation mur école : il faudrait regarder la question du mur de l'école qui est orienté plein sud.
De l'humidité remonte par les fondations le long du mur en pierre et cela pose régulièrement des problèmes à l'intérieur.
Il faudrait creuser le long des fondations afin d'isoler le mur de l'humidité.
- Panneaux MTL : plusieurs fois déjà, a été évoqué un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la Maison du temps libre. Gilbert Duhoux va contacter le sied70 afin de connaître les conditions actuelles
- Remplacement chaudière mairie : des devis seront demandés. Un pour une chaudière gaz et un autre avec du pellet.
- Fossé rue du moulin : le fossé situé de l'autre côté de la maison de Monsieur et Madame Roth rue du moulin est totalement obstrué.
Cela nécessite un bon curage.
- Rue de la Luzine : à la sortie du village vers le hameau du Maturomont la route s'est légèrement affaissée, il faudra probablement refaire le macadam.
- Crépis MTL : deux façades posent problème en ce qui concerne le crépi. Les agglos sont quasiment apparents. L'idée serait de gratter le crépi existant et d'en remettre un plus imperméable.
Des entreprises vont être contactées.
- Salle de réunion mairie à l'étage : Pascal et Didier ont effectué les travaux. La rénovation est terminée et le résultat est excellent.

- Rue de la Grande Goutte : un devis est en attente pour la réfection de la route.
- MTL : il est prévu de remplacer les plaques au plafond dans le hall d'entrée de la MTL.

7. Le CCAS et le monde associatif

La 2ème adjointe, Sylvaine Wartelle, exprime le projet de faire un conseil municipal des jeunes comme cela se fait dans d'autres communes.

L'amicale de Luze a organisé son Assemblée Générale le mercredi 19 février et a annoncé l'annulation de la soirée de la Saint Patrick initialement prévue le samedi 15 mars.

Les Z'enfants d'abord ont organisé un vide-dressing puériculture, à la Maison du Temps Libre le 9 mars avec succès.

Les Chouettes Vergers Luzois ont organisé une après-midi travaux aux vergers le samedi 8 mars. Est prévue une matinée greffe le dimanche 16 mars.

8. Bilan sur les ateliers fabrication de pièges pour les frelons asiatiques

Jean-Paul Gressard , qui animait ces ateliers, indiquent que 45 personnes environ ont participé aux différentes séances, à savoir 2 séances le mercredi 19/02, une séance le samedi 22/02 matin pour Luze et 3 séances à Chagey en soirée. Il y a eu environ 60 pièges fabriqués au total.

9. Maisons Vacantes

Le Maire a fait un état des lieux des maisons vacantes dans la commune. Au total cela concerne 10 maisons. Mais actuellement, il y a une possibilité d'achat sur deux d'entre elles.

10. Divers

PLUI

Le maire déclare que dans les derniers arbitrages de la CCPH, il est envisagé pour Luze 1,80 ha en zone constructible en extension et le reste en dents creuses. La surface totale de constructible serait pour Luze de 3,84 ha et cela pour une période de 10 ans.

H2R

L'association des VTTistes d'Héricourt a construit une piste sur les hauteurs du Mont Vaudois sur la commune de Luze. Le Maire indique qu'il a signé une convention avec l'association afin de définir clairement les rôles de chacun. L'association envisage de créer une deuxième piste se rapprochant du chemin traversant la forêt. Sur ce point l'avis des conseillers est plus réservé.

Etang Rechal

Le maire de Couthenans a sollicité le maire de Luze afin que la commune installe une barrière empêchant l'accès aux voitures sur le chemin longeant l'Etang Réchal, ceci pour empêcher les dépôts sauvages.

Jury Fleurissement

Le Jury national passera à Luze le 23 Avril.

Informations sur le personnel

- Le contrat PEC de D Boutet se finira en mai 2025 : les discussions sont en cours avec lui pour savoir s'il souhaite prolonger ou pas son contrat avec la commune.
- Nathalie Dubois n'a pas encore fini toutes ses formations pour pouvoir valider son CAP petite enfance. Le diplôme est nécessaire pour qu'elle puisse obtenir son CDI avec la commune.

Parole au public

Guy Fénix indique qu'il y a régulièrement aux abords du Maturomont des quads qui circulent sur des chemins forestiers, ce qui occasionne de la nuisance.

Le Maire clôt la séance à 22h30.
